



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Session Plénière du 22 février 2018

Vœu du Groupe Front National

NON A L'ABAISSMENT DE LA VITESSE A 80 KM/H SUR LE RESEAU ROUTIER SECONDAIRE

Le Premier ministre a pris la décision d'abaisser à 80 km/h la vitesse maximale sur 400 000 km de routes secondaires à compter du 1^{er} juillet 2018.

Depuis 2015, une expérimentation de cette mesure est réalisée sur trois tronçons de routes secondaires, elle s'est achevée en juillet 2017. Aucun bilan officiel n'a été communiqué alors que le gouvernement avait promis une démarche transparente, honnête et rigoureuse ».

Face à cette carence, l'association « 40 Millions d'automobilistes » a fait le travail de l'Etat en étudiant le *Bulletin des accidents corporels de la circulation* (BAAC) du ministère de l'Intérieur.

Cette étude infirme les conclusions du gouvernement sur l'intérêt en matière de sécurité routière de l'abaissement indifférencié de la vitesse à 80 km/h. Pire, les résultats semblent montrer que cette limitation aurait en fait contribué à une augmentation du nombre d'accidents sur les tronçons expérimentaux.

D'autre part, les riverains et usagers des tronçons concernés dénoncent une circulation moins fluide du fait des véhicules légers bloqués derrière les poids lourds, des prises de risque pour doubler et une diminution de la vigilance.

On comprend donc mieux la gêne du gouvernement à rendre publics les résultats de cette expérimentation qui ne sont ni concluants ni parlants et à contre-courant des déclarations sur l'efficacité de cette mesure.

Enfin il convient de rappeler qu'il existe déjà des limitations ponctuelles adaptées aux conditions de circulation, et dont les maires peuvent décider par simple arrêté municipal.

Le Premier ministre a donc choisi de dégrader les conditions de circulation plutôt que d'investir dans les aménagements indispensables à la sécurité routière. Il imite en cela la SNCF contrainte d'abaisser la vitesse de circulation sur certains tronçons délabrés !





Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

L'Etat fait peser sur la population les conséquences de son désengagement et en même temps, pourrait bien y trouver son compte avec l'augmentation inévitable du nombre de contraventions. D'ailleurs aux yeux des Français l'objectif de rentabilité financière semble motiver cette mesure davantage que les impératifs de sécurité routière !

Notre région, très rurale, sera particulièrement touchée par cette décision qui éloignera encore un peu plus les habitants des territoires les plus reculés de leur travail, des services publics, des médecins et des lieux de consommation et de divertissement.

Nous ne pouvons le tolérer et vous proposons en conséquence d'adopter le vœu suivant :

PROPOSITIONS :

Le Conseil régional Centre-Val de Loire, réuni en session plénière le 22 février 2018, demande au Premier ministre de renoncer à l'abaissement indifférencié de la vitesse à 80 km/h sur le réseau routier secondaire à double sens.

A défaut, la Région Centre-val de Loire demande dans le cadre du droit à l'expérimentation le maintien d'une vitesse maximale autorisée dérogatoire à 90 km/h sur les tronçons qui seront définis par les départements.

